

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DÔMES SANCY ARTENSE

## Compte-rendu du 14 avril 2017 à 13h45

### Salle des fêtes de Saint-Donat

Nombre de membres du Conseil Communautaire : 39

Nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 36

Date de la convocation du Conseil : 05 avril 2017

**PRÉSENTS :** M. Alain FARGEIX (Aurières) ; M. Alain CHABAUD (Avèze) ; M. Eric MATHIEU (Bagnols) ; M. Claude VINCENT (Ceyssat) ; M. Jean-Louis GATIGNOL (Cros) ; M. Luc GOURDY et M. Jean-Luc TOURREIX (Gelles) ; M. Jean-Marc BOYER (Laqueuille) ; M. Georges GAY (Larodde) ; Mme Marie-Madeleine FERAYROLLES et M. Jean-Pierre ANDRAUD (La Tour d'Auvergne) ; M. Patrick DURAND et M. Michel RODRIGUEZ (Mazayes) ; M. Alain MERCIER et Mme Ghislaine ONDET (Nébouzat) ; M. Yves ARNAUD et M. André GAUTHIER (Olby) ; M. Pascal MICHAUX (Orcival) ; Mme Marie-Christine GUILLAUME (Perpezat) ; M. René TISSIER et M. François BRANDELY (Rocheft-Montagne) ; Mme Michelle GAIDIER (Saint-Bonnet-près-Orcival) ; M. François MARION (Saint-Donat) ; M. Yves CLAMADIEU (Saint-Julien-Puy-Lavèze) ; M. Bernard POUX (Saint-Pierre-Roche) ; M. David SAUVAT et M. Franck BURONFOSSE (Saint-Sauves) ; M. Jean-Jacques VANTALON (Singles) ; M. Christophe SERRE (Tauves) ; M. Bruno EYZAT (Trémouille Saint Loup) ; Mme Martine BONY (Vernines).

**POUVOIRS :** M. Dominique JARLIER donne pouvoir à M. René TISSIER ; M. Gilles ALLAUZE donne pouvoir à M. Claude VINCENT ; Mme Brigitte ROUDAIRE donne pouvoir à M. Luc GOURDY ; M. Joël PICARD donne pouvoir à M. François MARION ; M. Christophe VERGNOL donne pouvoir à M. Christophe SERRE.

Autres personnes présentes : Joël ACHARD, Roger SERRE

---

### L'ordre du jour est le suivant :

- **FINANCES :**
  - Vote des budgets primitifs 2017 : budget général, budgets annexes (SPANC, Aide à Domicile, ZAE, Ancien EHPAD, Cap Guéry, logements sociaux, pépinière, ZA La Courtine, multiples ruraux).
  - Vote du taux des 4 taxes : CFE, TH, TFB, TFNB.
  - Fonds de concours 2017.
  - Création des régies pour la médiathèque et la ludothèque.
- **ECONOMIE :**
  - Marchés complémentaires de travaux pour l'aménagement du fournil de la boulangerie de Gelles.
- **TOURISME :**
  - Projet de sentier découverte du site de l'ancien château à Rocheft-M. : choix du bureau d'études.
  - Cap Guéry : renouvellement de la convention de mise à disposition à la SARL Idealand d'un hangar de l'ancien EHPAD à Rocheft-Montagne.
- **JEUNESSE :**
  - Approbation de la reprise de l'activité de l'association "Les Petits Princes".
  - Nouvelle organisation du relais petite enfance intercommunal.
- **CULTURE :**
  - Demande de subvention à la Drac, pour la résidence de la Maison Garenne.
  - Contrat de rémunération des artistes (contrat de cession, GUSO...).
- **DESIGNATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS :**
  - Un représentant titulaire et un suppléant pour le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.
  - Un représentant pour la Commission Départementale des Impôts Directs Locaux (collège des EPCI).
  - Un représentant titulaire et un suppléant pour le collège Gordon Bennett de Rocheft-Montagne (à désigner parmi les conseillers titulaires).
- **ORDURES MENAGERES :**
  - Vote du taux de TEOM
  - Approbation de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire au SICTOM des Couzes.
- **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Président introduit la séance et laisse la parole à M. Marion, qui accueille les conseillers et fait une présentation de sa commune.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du conseil du 24 mars dernier.

Mme Fereyrolles déplore qu'il soit indiqué que les statuts de l'EPIC ont été votés à l'unanimité, alors qu'elle s'est exprimée contre le choix du nom de l'EPIC. Mme Colin lui précise qu'il est bien précisé dans le compte-rendu que le nom n'a pas fait l'unanimité avec 26 avis favorables mais que les noms des élus défavorables n'ont pas été retranscrits.

M. Serre s'exprime sur le chapitre relatif au tourisme et à l'EPIC. Il déplore que la version des statuts de l'EPIC corrigée et validée par le conseil n'ait pas été jointe au compte-rendu. M. le Président répond qu'ils pourront être envoyés aux conseillers. Il demande si le compte-rendu peut être approuvé. M. Serre souhaite maintenir sa réserve sur la partie tourisme. M. le Président trouve que c'est regrettable d'autant plus que les délibérations validant les statuts et la convention d'objectifs ont été prises à l'unanimité. M. Serre estime qu'il ne retrouve pas tout ce qui a été dit le 24 mars dernier. M. le Président explique que dans ces conditions il sera contraint de faire enregistrer les prochaines séances.

M. Serre informe que le Comité de Direction de l'OTI Sancy-Artense s'est réuni la veille et que son directeur M. Pessot a annoncé que la Communauté de Communes s'était renseignée pour le licencier. M. le Président réfute cette information. Les services se sont renseignés auprès du centre de gestion pour connaître les aspects juridiques de la reprise des différents personnels.

M. le Président soumet finalement le compte-rendu à l'approbation des membres présents. Il est approuvé par 29 élus présents et reçoit les absentions de M. Serre et M. Eyzat.

## **FINANCES LOCALES**

### **Vote des budgets primitifs 2017 :**

M. le Président explique que le budget prévisionnel qui va être présenté permet d'absorber les compétences exercées sur chacun des anciens périmètres, ainsi que les compétences d'ores et déjà harmonisées.

Suite aux commissions préparatoires de la fusion, une liste exhaustive des projets et des services avait été établie puis les grandes orientations ont été débattues en bureau puis affinées et des priorités ont été énoncées.

Sur ces bases, les agents ont dressé les besoins de chaque pôle et service.

Le projet de budget a été examiné par le Bureau du 04 avril en présence du cabinet SIMCO mais il manquait les chiffres définitifs liés à la fiscalité générée par le parc éolien et la DGF.

Le budget de fonctionnement s'élève à 6,9 millions d'euros dont 325 000 euros sont versés pour autofinancer les investissements.

M. le Président laisse la parole à M. Jonquères chargé de la coordination budgétaire. Il présente un diaporama, qui est aussi distribué à chaque élu. (Cf. document de séance). Il précise que le détail des budgets est également dans les documents de séance.

Les grandes caractéristiques du budget général sont :

### **Équilibre de la section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 6 992 791,20 €
- Recettes : 6 992 791,20€

Pour le fonctionnement, les dépenses et recettes sont réparties en 40 services.

La fiscalité locale s'élève à 2 705 934 € soit 48 % des recettes.

1 098 891 € sont représentés par les impôts des ménages. Les taux de fiscalité proposés sont le résultat de l'application des taux moyens pondérés définis par la DGFIP. Vu la proximité des taux, il n'y aura pas de lissage sur plusieurs années.

1 607 043 € sont représentés par les impôts économiques dont 200 000 € proviennent du parc éolien.

L'autre recette est la DGF pour 452 390 €, soit 8 % des recettes. Le FPIC est évalué à 40000 €, les chiffres n'étant pas encore connus. Il était de 58 112 € pour les deux EPCI en 2016.

Les dépenses principales sont :

1 145 180 € de charges de personnel soit 18 %. Elles prévoient l'addition des agents des deux anciens EPCI, la reprise des salariés de l'association les petits princes et l'embauche nouvelle du technicien de rivière et des intervenants TAP.

1 065 600 € de subventions aux budgets annexes pour leur équilibre  
849 611 € de charges générales  
741 565 € d'attributions de compensation.

#### Équilibre de la section d'investissement

- Dépenses : 2 907 574,96 €
- Recettes : 2 907 574,96 €

En investissement, 71 % des recettes sont des subventions.

410 597 € pour les emprunts. 300 000 € de FCTVA. 67 997 € d'excédent d'investissement de Sancy-Artense et 4733 € pour couvrir le besoin de financement des restes à réaliser de la ccrm.

Les principales dépenses prévues sont :

- La réhabilitation de la salle de sports à Rochefort
- Le bâtiment jeunesse à Rochefort
- L'espace muséographique à Laqueuille
- La microcrèche à St Julien
- Les travaux de desserte forestière
- La boulangerie à Gelles.

A cela s'ajoutent d'autres opérations non individualisées : par exemple, l'étude sur la valorisation du lait de Salers, le véhicule du technicien de rivière, la course d'orientation à Mazayes, les travaux d'accessibilité, etc...

Mme Fereyrolles demande pourquoi rien n'est prévu sur le site nordique de La Stèle et le plan d'eau de La Tour d'Auvergne. Elle estime que peu d'investissements sont prévus sur la partie Sancy-Artense.

M. le Président répond que concernant les investissements touristiques, il est nécessaire de revoir d'abord les statuts. Pour l'instant, les statuts de Dômes Sancy Artense sont une addition des statuts des anciens EPCI. Le site de La Stèle relève pour l'instant de la compétence communale. Mme Fereyrolles demande si une étude de réflexion sur ce site pourrait au moins être engagée. M. le Président répond favorablement, une DM sera prise pour son financement. Mlle Coulon précise que cela fait l'objet d'une fiche-action au sein du projet de pôle pleine nature à l'échéance 2018. M. Andraud demande qui sera le signataire de la prochaine convention avec la communauté de communes du Massif du Sancy. M. Marion répond que ce sera la collectivité compétente à ce moment-là. Mme Ondet ajoute que c'est le travail de la commission tourisme de réfléchir à l'harmonisation des compétences et à la définition des compétences.

Mme Gaidier exprime que l'opération commerciale prévue à St-Bonnet n'a pas non plus été inscrite au budget dans l'attente d'une décision sur son portage financier.

M. Jonquères ajoute qu'il y a des opérations d'investissements aussi sur Sancy-Artense mais qu'il n'a cité que les plus importantes en termes de dépenses pour 2017. Il ajoute que certaines opérations à l'inverse figurent encore au budget pour des remboursements d'emprunts ou quelques restes à réaliser en travaux.

Les budgets annexes sont ensuite présentés.

#### **Budget annexe Aide à domicile**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 783 647,52 €
  - Recettes : 783 647,52 €
- Investissement
  - Dépenses : 79 820,35 €
  - Recettes : 79 820,35 €

Ce budget est le seul qui n'a pas fait ou qui ne fait pas l'objet d'un versement du budget général pour s'équilibrer. Il comprend le service de portage de repas des 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes de Rochefort-Montagne. En investissement sont prévus l'acquisition d'un nouveau véhicule de portage de repas et l'équipement numérique du service d'aide à domicile.

#### **Budget annexe Centre Montagnard**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 275 448,81 €
  - Recettes : 275 448,81 €
- Investissement

- Dépenses : 114 374,39 €
- Recettes : 114 374,39 €

En dépenses de fonctionnement figurent la rémunération du délégataire et la redevance versée à l'ONF pour l'utilisation du site. Mme Fereyrolles exprime la même situation à La stèle. Ils prélèvent aussi une redevance sur les éoliennes. M. le Président ajoute qu'ils demandent aussi 650 euros par an pour l'implantation de la réserve incendie sur leurs terrains.

Sont aussi prévus en investissement la finalisation des travaux sur les extérieurs et l'achat d'une motoneige.

#### **Budget annexe Ex EHPAD**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 35 107,00 €
  - Recettes : 35 107,00 €
- Investissement
  - Dépenses : 484 617,00 €
  - Recettes : 484 617,00 €

Le fonctionnement concerne principalement les charges de copropriété en dépenses et les loyers des garages loués en recettes.

En investissement sont prévus les travaux de réfection de la toiture de l'aile vacante. L'équilibre du budget est attendu avec la vente des lots encore disponibles.

#### **Budget annexe SPANC**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 294 038,96 €
  - Recettes : 294 038,96 €
- Investissement
  - Dépenses : 4 386,75 €
  - Recettes : 4 386,75 €

Le fonctionnement comprend en dépenses les prestations de SAUR 2016 et 2017 car la facture 2016 est arrivée trop tard pour être payée en 2016. En recettes sont attendues les redevances et subventions Agence de l'eau et département.

Le montant du budget est gonflé par les aides aux privées qui sont perçues pour la réhabilitation et reversées.

#### **Budget annexe Zones Activités**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 142 349,00 €
  - Recettes : 142 349,00 €
- Investissement
  - Dépenses : 48 673,22 €
  - Recettes : 48 673,22 €

Il reste un lot à vendre à Vernines pour clôturer ce budget.

#### **Budget annexe Logements Sociaux**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 349 500,00 €
  - Recettes : 349 500,00 €
- Investissement
  - Dépenses : 151 324,78 €
  - Recettes : 151 324,78 €

Sur ce budget, il y a un important déficit cumulé.

#### **Budget annexe Multiples Ruraux**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 197 958,00 €
  - Recettes : 197 958,00 €
- Investissement
  - Dépenses : 132 354,20 €
  - Recettes : 132 354,20 €

Des travaux sont à prévoir sur les deux bâtiments à St Donat et St-Julien. L'emprunt se termine en 2018.

### **Budget annexe Pépinière Entreprises**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 235 875,00 €
  - Recettes : 235 875,00 €
- Investissement
  - Dépenses : 171 537,01 €
  - Recettes : 171 537,01 €

Il reste un atelier à louer sur les 6 modules disponibles.

### **Budget annexe ZA la Courtine**

- Fonctionnement
  - Dépenses : 503 930,00 €
  - Recettes : 503 930,00 €
- Investissement
  - Dépenses : 476 096,12 €
  - Recettes : 476 096,12 €

Il reste 9 lots à vendre dont une vente prévue en 2017. Une recette de 355 000 euros est attendue en cas de vente de l'ensemble du foncier disponible.

Le budget du CIAS est aussi donné pour information. Il s'élève à 333 770 € euros. Il comprend uniquement une section de fonctionnement. Il n'a pas de déficit cumulé car la subvention communautaire a toujours été versée.

M. Andraud demande si on a des certitudes sur le devenir du chantier d'insertion. M. le Président répond que le financement du chantier est assuré uniquement pour 2017. M. Marion explique qu'il a rencontré le conseiller départemental Serge Pichot qui a exprimé que le Département souhaite « muscler » les ACI. Mme Fereyrolles ajoute que le CIAS n'a jamais eu de visibilité à long terme sur le financement du chantier, M. Marion ajoutant que les pires années ayant été 2015 et 2016.

M. Marion s'interroge sur la capacité à solder les budgets annexes. M. le Président répond qu'il faudra effectivement régulariser leur situation financière si le budget principal le permet, notamment les logements sociaux. M. Fargeix interpelle sur le fait que tous les budgets annexes ne pourront pas être soldés, notamment ceux faisant l'objet de ventes (zones d'activités, ex-ehpad, ...), tant que tout n'est pas cédé.

M. Serre explique que la Communauté de Commune Sancy Artense n'avait pas autant de projets d'investissements envisagés mais qu'il va falloir engager la réflexion avec le nouveau contrat régional. M. le Président salue le fait que la Région a accepté de financer trois opérations sur l'ancien dispositif Auvergne +, permettant ainsi de ne pas entamer l'enveloppe qui sera dévolue au nouvel EPCI. Les nouveaux contrats présentent une plus grande souplesse car si toute l'enveloppe n'est pas programmée pour des actions intercommunales, elle pourra être accordée sur des opérations communales.

Mme Gaidier considère qu'il faut compenser le dispositif ruralité car les communes n'auront pas les aides attendues. M. Serre explique que sur la base des demandes reçues, il faut accorder 9000 euros par commune en moyenne. Il sera possible de verser des fonds de concours.

M. Serre trouve que ce budget 2017 est positif car il ne présente pas d'impact sur la fiscalité avec l'adoption d'un taux moyen pondéré dès la première année. M. Marion ajoute que ce budget permet de dégager des marges malgré la baisse de DGF et l'incertitude du FPIC.

M. Achard alerte sur les compétences. Si l'intercommunalité porte un projet cela n'impacte pas le budget communal. M. le Président répond qu'il faut mesurer le caractère communal ou intercommunal de certaines opérations, pour ne pas empêcher les communes de réaliser un projet. M. Achard considère qu'il faut une équité : on ne peut pas accepter à une commune et pas à l'autre. M. le Président répond que c'est l'objet de l'étude prévue sur le développement commercial, qui sera lancé à nouvelle échelle et qui devra apporter des éclaircissements sur cette question.

M. Gourdy ajoute qu'avoir un commerce financé par l'intercommunalité n'est pas sans conséquence pour les communes car en cas de non recouvrement des loyers les communes versent un fonds de concours à l'EPCI.

A l'issue des débats, M. le Président fait procéder aux différents votes.

### Taux de fiscalité

Il propose, au vu des taux relativement proches, de retenir pour la Communauté de communes Dômes Sancy Artense, et dès 2017, le taux moyen pondéré des deux anciens EPCI à savoir :

- C.F.E. : 22,72 % T.F.B. : 0,15 %
- T.H. : 9,13 % T.F.N.B. : 3,53 %

**Ces taux sont votés à l'unanimité.**

### Vote du taux de TEOM pour 2017

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense a dans ses compétences obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 "la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés".

Sur les 26 communes membres, 25 sont au régime de la R.E.O.M. et seule la commune de Saint Donat, qui fait partie du SICTOM des Couzes, est au régime de la T.E.O.M.

De ce fait, le Conseil de communauté est tenu de voter le taux de la taxe qui sera appliqué sur la commune de Saint-Donat.

M. le Président présente le taux adopté par le SICTOM, à savoir 13,63 % pour un produit attendu de T.E.O.M. de 24 931 €.

**Ce taux est voté à l'unanimité des membres votants.**

### Fonds de concours 2017

Afin de financer une partie des charges liées à certains établissements ou équipements intercommunaux, Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne sollicitait auprès des communes concernées le versement de fonds de concours.

A l'issue de la fusion et dans le cadre de la nouvelle Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, il propose de solliciter de nouveau le versement de ces fonds en 2017 pour les bâtiments suivants :

- le gymnase intercommunal à Gelles, pour un montant de 15 969 euros (participation à l'annuité, aux charges de fonctionnement et dépassement de travaux) ;
- l'auberge Le Berceau de la Fourme à Perpezat, pour un montant de 1128 euros (partage de l'annuité non couverte par les loyers) ;
- la boucherie à Gelles, pour un montant de 5818 euros (50 % du non recouvrement des loyers suite fermeture en mai 2016).

**Le Conseil Communautaire décide de demander aux communes membres concernées par les équipements cités le versement d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, pour participer à leur financement.**

**Le budget primitif 2017 (budget principal et budgets annexes) est adopté à l'unanimité.**

### Création des régies pour la médiathèque et la ludothèque

Monsieur le Président expose la nécessité de création de régies pour la médiathèque et ludothèque, afin de permettre les encaissements liés à leurs exploitations et précise qu'il y aura lieu de nommer des régisseurs afin d'en assurer le fonctionnement.

**Le Conseil approuve la création de ces régies.**

Mlle Cornet précise que la saison culturelle de Sancy-Artense était gérée par l'EPIC et celle de Rochefort par la communauté de communes. Pour faciliter la gestion, la régie sera désormais administrée par la communauté de communes.

## **ECONOMIE**

### **Marchés complémentaires de travaux pour l'aménagement du fournil de la boulangerie de Gelles :**

Monsieur le Président informe que des travaux complémentaires sont nécessaires dans le cadre du chantier d'aménagement d'une boulangerie à Gelles, pour l'installation d'un fournil.

En effet, il précise que le candidat actuel à l'installation souhaite fabriquer sur place, contrairement au candidat initial. Le local doit donc être équipé d'un fournil.

Des devis ont été demandés aux entreprises titulaires des marchés. Ils sont à considérer comme des marchés complémentaires et non des avenants.

Les montants sont les suivants :

LOTS	MARCHÉ DE BASE			MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES (compris aménagement local farine)			NOUVEAU TOTAL H.T.
	ENTREPRISE	MONTANT H.T	OBSERVATIONS	MONTANT H.T	OBJET	%/ MARCHÉ	
1	GROS ŒUVRE - DÉMOLITIONS	COURTADON	23 092,45 €				23 092,45 €
2	ETANCHÉITÉ	ECB	28 680,10 €	compris charpente et couverture zinc sur casquette			28 680,10 €
3	MENUISERIES EXT. ALU - SERRURERIE	DE SOUSA	22 235,00 €	compris volets roulants aluminium	2 869,00 €	châssis extérieurs 12,90%	25 104,00 €
4	MENUISERIES INT. BOIS - PORTES DE GARAGE	DE SOUSA	8 771,20 €		3 717,00 €	bloc-portes et châssis intérieurs 42,38%	12 488,20 €
5	ISOLATION - PLATRERIE - PLAFONDS - PEINTURE	MIOCHE	23 308,98 €	compris peinture alimentaire dans espace libre	4 025,76 €	adaptations plafonds et peinture 17,27%	27 334,74 €
6	CARRELAGE	GR. BERNARD	10 194,12 €	compris carrelage mural dans espace libre	1 013,33 €	carrelage mural complémentaire	11 207,45 €
7	PLOMBERIE - SANITAIRE	MARQUES	9 798,46 €				9 798,46 €
8	ÉLECTRICITÉ	ROUSSEL	23 667,50 €		9 503,40 €	adaptations 40,15%	33 170,90 €
	TOTAL H.T.		149 747,81 €		21 128,49 €	14,11%	170 876,30 €

Le bâtiment sera livré en juin 2017. M. Andraud demande si ces travaux supplémentaires auront un impact sur le loyer. M. le Président répond que non car les demandes de subventions ont été déposées avec une marge de travaux anticipée et le loyer calculé en conséquence. Il ajoute que le repreneur aura un investissement de 160 000 euros. M. Gourdy explique qu'en attendant l'épicerie fait dépôt de pain.

**Le conseil décide de valider les montants de travaux supplémentaires nécessaires pour le fournil et autorise Monsieur le Président à passer un marché complémentaire avec les entreprises DE SOUSA, MIOCHE, GROUPE BERNARD et ROUSSEL aux montants exposés ci-dessus.**

## TOURISME

### Projet de sentier découverte du site de l'ancien château à Rochefort-Montagne : choix du bureau d'études

Monsieur le Président explique que la Communauté de communes de Rochefort-Montagne avait lancé, en fin d'année 2016, une procédure de consultation pour retenir un bureau d'étude pour la réalisation d'une étude de définition et d'avant-projet de conception d'un sentier d'interprétation sur le site de l'ancien château de Rochefort-Montagne. Cette étude est financée par des crédits LEADER à 80%.

La consultation prévoyait deux tranches : une ferme et une optionnelle selon les termes suivants :

#### Phase 1 – phase ferme :

- Faire une mini-étude de sites (benchmarking) qui disposent d'aménagements similaires pour dégager les atouts, les faiblesses, les erreurs et les réussites
- Lister et analyser les potentiels du site de Rochefort-Montagne
- Définir le fil conducteur du sentier et proposer un titre au projet
- Définir l'itinéraire qui sera obligatoirement une boucle
- Proposer des points d'arrêt et les thèmes qui y seront abordés
- Présenter des idées de graphisme et de textes en lien avec le fil conducteur défini.
- Proposer des aménagements et des mobiliers en lien avec les thèmes choisis et les détailler (technique)
- Chiffrer cet Avant Projet Détaillé en précisant en complément d'information les coûts et les temps d'entretien annuels et plan de financement prévisionnel également

A la fin de cette phase la Communauté de Communes décide de donner suite ou pas au projet. La mission peut donc s'arrêter là ou se poursuivre sur la phase 2 optionnelle. Le but étant de pouvoir stopper le travail avec un bureau d'étude dont nous ne serions pas satisfaits, sans engager trop de frais.

#### Phase 2 – phase optionnelle : conception de l'interprétation globale du sentier (rédaction, illustrations, bornes etc...)

1 – Écriture des textes nécessaires à l'application multimédia (notamment des textes des éventuels fichiers audio), des textes qui figureront sur le support des encadrants et des textes présents sur les supports mobilier. Option : version anglaise.

2 – Détermination de la charte graphique pour le projet sous toutes ses composantes (contenu de l'appli, physionomie des bornes, document de promotion, signalétique d'accès au site, mascotte ou pas ? ..... ) et mise en page des documents. Pas d'impression de document, ils seront téléchargeables.

3 - Réalisation des dossiers de consultation des entreprises (RC, CCTP, CCAG, et plans et dessins de détail ....) pour la réalisation du projet soit a priori les lots suivants (affiné selon les conclusions de la phase 1) :

- Création de l'application numérique

- Réalisation et fourniture et pose des mobiliers
- Terrassement
- Maçonnerie
- Autres besoins liés aux thématiques des points d'arrêts

Une attention particulière devra être portée à la durabilité des matériaux et à leur intégration paysagère.

Il n'y aura pas de phase de suivi de travaux ni d'assistance pour la passation des marchés. Ces missions seront menées en interne.

La durée de ces missions est fixée à 2 mois pour la phase 1 et 4 mois pour la phase 2.

Monsieur le Président explique que 9 bureaux d'étude ont répondu à cette consultation et invite les conseillers à consulter le rapport d'analyse des offres. Mlle Coulon donne les différents montants (critère prépondérant). Elle précise que quatre d'entre eux, selon les critères annoncés dans le cahier des charges de la consultation, ont fait l'objet d'une audition.

Mlle Coulon expose les avantages et les inconvénients de chaque bureau d'étude auditionné :

#### Alterespaces / System d

- Bureau d'études ayant déjà travaillé pour le compte de l'ancienne communauté de communes de Rochefort-Montagne
- Bureau généraliste (APN, schéma d'aménagement de stations, schéma d'organisation de la randonnée, sentiers d'initiation, parcours ludiques). Ce ne sont pas des professionnels de la médiation.
- Prise de connaissance du site
- Co-construction assez poussée (trop peut-être / rédaction certains textes par les instituteurs)
- Bon benchmark + tests grandeur nature + développement de 2 scénarii
- Choix de clientèle cible à effectuer pour rester dans l'enveloppe financière
- Tous droits cédés
- Opérationnels pour application numérique
- Traduction anglaise incluse sur un nombre de mots limité
- Planning respecté

Avis du groupe ayant auditionné Alterespaces : Ne sont pas des spécialistes de la médiation du patrimoine. Un avenant est déjà certain.

#### Au fil du temps

- Spécialiste de ce type de projets avec un référent à la fois technicien, gestionnaire de site et élu, qui connaît donc toutes les facettes d'un projet. Agrément Education Nationale et DRAC.
- Capacité à faire en interne la création graphique et le support multimédia + éventuellement films
- Co-construction active et apport de conseils
- Rédaction de tous les textes incluse quels que soient les supports et les quantités
- Tous droits cédés
- Prise de connaissance du site et alerte sur la nécessité de prévoir les conditions d'entretien dès le départ car le site actuellement n'est pas suffisamment / correctement entretenu
- Planning respecté
- Traduction anglaise incluse
- Sonorisation du site souhaitable (léger)
- Attention avec appli (ou mini-site) à ne pas se couper de certains publics
- Répond parfaitement à la demande

Avis du groupe ayant auditionné Au fil du temps : sont des spécialistes – offre intéressante car regard extérieur et expérience.

#### ONF

- Travail collaboratif poussé
- Prise de connaissance du site - A repéré les espaces les plus intéressants (vue sur les Roches TetS...)
- Propose une esquisse de projet sur la thématique du moyen-âge avec des personnages qui servent de lien pour aborder d'autres sujets périphériques (volcanisme, plantes, ...). Elle prévoit des espaces de « vie » comme un jardin où chacun pourrait s'exercer aux plantations ou un espace aménagé de gradins qui pourrait servir à l'avenir pour les fêtes de l'école, des spectacles ... le but étant que les locaux réinvestissent les lieux
- Relève la nécessaire sécurisation du site pour accueillir des enfants
- Sonorisation du site souhaitable (léger)



- Mobilier rustique – lourd fait localement
- Sous-traitance de l'application - propose type « rando-guidée »
- Répond parfaitement à la demande
- Tous droits cédés
- Planning respecté
- Réseau de chefs de projet national

Avis du groupe ayant auditionné l'ONF: A déjà travaillé pour la communauté de communes et nous en sommes contents. Offre intéressante.

#### Luth Médiations

- Bonne expérience
- Ont déjà beaucoup travaillé avec les clientèles scolaires et l'Education Nationale
- Prise de connaissance du site. Ce sont les seules à dire que le site de l'ancien château est trop petit pour ce type de parcours, qu'il faut forcément rajouter le village dans le projet. De 2,5 à 4 km souhaitables.
- Ne savent pas faire appli ou mini-sites (premier projet en cours)
- Attention avec appli à ne pas se couper de certains publics
- Attention dans le travail collaboratif à maintenir l'objectif de plaire au public. Ce qui a un intérêt local n'a pas forcément une portée touristique
- Ne rédigent pas les cahiers des charges techniques (paysagers, maçonnerie), or c'est de ceux-là dont nous avons besoin (cdc appli ou mini-site possibles à faire en interne)
- Tous droits cédés
- Planning respecté

Avis du groupe ayant auditionné Luth Médiations : Intéressant, mais moins complet.

Monsieur le Président propose de débattre sur les deux bureaux d'études les plus intéressants soit Au fil du temps ou l'ONF. M. Brandely est favorable pour l'ONF, soulignant le travail fait sur le site du Guéry. Mesdames Gaidier et Fereyrolles s'expriment à l'inverse pour Au fil du temps. M. Vincent fait savoir que Gilles Allauze est plus favorable pour retenir Au fil du temps. Mme Fereyrolles demande si l'ONF demandera une contribution de 10 %.

M. Brandely explique que ce ne sont pas des terrains gérés par l'ONF mais entièrement communaux.

M. Fargeix fait remarquer que l'ONF est premier au classement d'après l'analyse des offres. M. Tissier estime qu'il faut prendre les mieux disants.

Monsieur le Président soumet le choix au vote.

**Au fil du temps recueille 4 voix et l'ONF 32 voix. L'ONF est donc retenu pour un montant de 12500 € HT.**

#### **Cap Guéry : renouvellement de la convention de mise à disposition à la SARL Idealand d'un hangar de l'ancien EHPAD à Rochefort-Montagne**

Monsieur le Président rappelle que depuis 2016 la Communauté de Communes de Rochefort-Montagne avait mis à disposition de la SARL Idéaland un hangar, situé sur le site de l'ancienne Maison de Retraite et propriété de l'EPCI. Les locaux sont mis à disposition pour le stockage du matériel et des équipements de la SARL IDEALAND, servant ou pouvant servir dans le cadre de l'exploitation et pour le fonctionnement du Centre Montagnard Cap Guéry. Le local peut également servir d'atelier pour effectuer du bricolage, dans le but de réparer et entretenir des choses liées à l'exploitation et au développement du centre montagnard Cap Guéry.

La convention signée en 2016 étant arrivée à échéance le 31 mars 2017, M. Guist'hau a fait connaître sa volonté de pouvoir continuer à utiliser le hangar. La convention doit donc être renouvelée de manière expresse entre la nouvelle Communauté de Communes Dômes Sancy Artense et la SARL Idéaland.

**Le Conseil Communautaire approuve le renouvellement de la convention avec la SARL IDEALAND et autorise Monsieur le Président à la signer.**

#### **JEUNESSE**

#### **Approbation de la reprise d'activité de l'association « Les Petits Princes »**

Comme évoqué lors des précédents conseils communautaires à l'occasion d'informations générales, Monsieur le Président rappelle que l'association « Les Petits Princes » ne souhaite plus poursuivre la gestion et l'organisation de la micro-crèche et du Relais d'Assistants Maternelles situés à Tauves. Cette information est parvenue officiellement à la collectivité par courrier en date du 20 mars 2017.

En effet, les membres de l'association s'essouffent et demandent que les services soient gérés directement par la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

Considérant l'importance de ces deux services sur le territoire, Monsieur le Président propose à l'assemblée de donner une suite favorable à cette demande.

Monsieur le Président précise que la reprise de tous les contrats de travail en cours est obligatoire dès le transfert de gestion. Les salariées de l'association ont toutes été rencontrées. La CAF demande une délibération sur cette reprise.

**Le Conseil Communautaire approuve le projet de reprise des activités de l'association « Les Petits Princes », et plus précisément la gestion de la micro-crèche et du Relais d'Assistantes Maternelles situés à Tauves et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires avec les salariés de l'association « Les Petits Princes » pour leur faire connaître les modalités de reprise.**

#### **Nouvelle organisation du relais petite enfance intercommunal**

Monsieur le Président rappelle qu'actuellement le Relais d'Assistantes Maternelles est gérée de deux façons différentes à l'échelle du territoire Dômes Sancy Artense :

- une gestion en régie directe sur les communes de l'ancien périmètre de la communauté de communes de Rochefort-Montagne, avec une Éducatrice de Jeunes Enfants à 0.6 ETP pour les missions relatives à ce service,
- une gestion associative sur les communes de l'ancien périmètre de Sancy Artense Communauté, avec une éducatrice de jeunes enfants en charge de la partie administrative et une personne titulaire du CAP Petite Enfance en charge de l'organisation des ateliers d'éveil, ce qui représente 0,5 ETP sur ce service associatif.

Dans le cadre de la réorganisation de ce service et lors de la reprise associative de l'activité RAM par la communauté de communes, Monsieur le Président propose à l'assemblée de confier la gestion du RAM à une seule personne, sur un poste à temps complet partagé entre les tâches administratives et l'organisation des ateliers d'éveil. Monsieur le Président précise également que ce fonctionnement peut être amené à évoluer en fonction des besoins du service.

M. Clamadieu demande quels seront les déplacements sur ce poste. Mlle Achard répond que les ateliers seront condensés sur les périodes scolaires puis les périodes de vacances seront consacrées au travail administratif et à la préparation. Le poste sera occupé par l'animatrice du RAM intercommunal, l'éducatrice en place sur Tauves devant intégrer la microcrèche de St-Julien.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve le projet d'organisation du service RAM à l'échelle du nouveau territoire, avec la gestion confiée à une responsable à temps complet.**

## **CULTURE**

#### **Demande de subvention à la DRAC pour la résidence de la maison Garenne**

Monsieur le Président rappelle que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est un partenaire historique de la résidence d'artistes La Maison Garenne située à Saint-Sauves et lui accorde un soutien financier chaque année depuis sa création.

Aussi suite à la fusion des anciens EPCI Sancy Artense Communauté et la Communauté de communes de Rochefort-Montagne, Monsieur le Président propose que la nouvelle Communauté de Communes Dômes Sancy Artense poursuive ce travail de collaboration. La DRAC accorde une aide de 6000 € dont 5000 € pour l'EPCI et 1000 € pour St-Sauves.

**Le Conseil autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour la résidence d'artistes La Maison Garenne.**

#### **Contrat de rémunération des artistes (contrat de cession, GUSO...)**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la saison culturelle intercommunale, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense est amenée à accueillir régulièrement des compagnies composées d'artistes et de techniciens.

Les artistes, à l'exception de ceux inscrits au registre du commerce pouvant être rémunérés sous forme d'honoraires, sont rémunérés sous forme de salaire. L'emploi peut se faire sous deux formes de contrats :

- Le contrat de cession (le producteur du spectacle est employeur des artistes) ;
- Le contrat d'engagement (l'organisateur est employeur des artistes).

Dans le cadre de la saison culturelle intercommunale, les artistes sont dans les faits en grande majorité rémunérés par le biais de contrats de cession, qui apparaissent en comptabilité au chapitre 011, à l'article 6042 (achat de

spectacles).

Néanmoins, la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense peut être amenée à rémunérer les artistes ou techniciens par le biais d'un contrat d'engagement. Le contrat d'engagement est conclu directement avec l'artiste ou le technicien, quelquefois par l'intermédiaire de son agent. Il fait de l'organisateur l'employeur légal des artistes. L'organisateur doit donc établir les bulletins de salaires et toutes les démarches et cotisations qui en découlent. La Communauté de communes doit inscrire cette dépense au chapitre 012 du budget principal. Ce type de rémunération se fait par le biais du Guichet Unique du Spectacle Vivant (GUSO) ou autre organisme similaire. Afin de pouvoir procéder à ce type de rémunération, il convient que le Conseil de Communauté valide au préalable cette possibilité.

**Le Conseil autorise la rémunération des artistes et techniciens programmés dans le cadre de la saison culturelle intercommunale par le biais de contrats d'engagement et autorise Monsieur le Président à engager ces démarches et à signer les documents du GUSO ou tout autre organisme similaire.**

M. Serre informe que la Région est en train d'instruire la demande de financement adressée pour l'action culturelle menée à l'échelle du Pays. L'accusé de réception de la demande n'est pas encore arrivé.

Un courrier sera envoyé aux communes afin de connaître leur volonté pour mettre à disposition leur salle pour accueillir un spectacle de la saison culturelle. Anne Cornet viendra voir les sites proposés.

Mme Bony demande sur quoi les communes devront s'engager exactement. Mlle Cornet explique que les communes devront participer à l'installation du spectacle et loger les artistes (par exemple dans un gîte communal) ou prendre en charge leur hébergement.

## **DESIGNATION AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS**

### **Désignation des représentants au syndicat mixte du parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**

Monsieur le Président explique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au comité syndical du Parc. Le représentant doit être conseiller communautaire titulaire. Monsieur le Président fait appel aux candidatures. Il fait savoir qu'il est lui-même candidat. Monsieur Claude VINCENT est aussi candidat.

M. le Président ajoute que d'autres membres du conseil siègent aussi au Parc au sein des autres collèges.

**Le conseil de communauté désigne Monsieur Alain MERCIER délégué titulaire et Monsieur Claude VINCENT délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense au sein du comité syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.**

### **Désignation des représentants au conseil d'administration du collège Gordon Bennett de Rochefort-Montagne**

Monsieur le Président explique que des conseillers suppléants avaient été proposés lors du conseil du 27 janvier, Messieurs OLLIER et RANDANNE. Or la Préfecture a fait savoir que des suppléants ne pouvaient pas être désignés.

M. le Président lance un appel aux candidats parmi les conseillers titulaires.

**Le conseil de communauté désigne Monsieur René TISSIER délégué titulaire et Monsieur Yves ARNAUD délégué suppléant pour représenter la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense au sein du conseil d'administration du collège Gordon Bennett de Rochefort-Montagne.**

### **Représentant pour la Commission départementale des impôts directs locaux**

L'AMF a sollicité la ccda car l'administration fiscale lui demande de procéder à des désignations pour les postes qui ne sont plus pourvus depuis la refonte de la carte intercommunale.

Pour la CDIDL (commission départementale des impôts directs locaux), il est nécessaire de procéder au remplacement de Roger SERRE qui n'est plus conseiller communautaire. M. Marion précise que l'on doit proposer un nom pour siéger et représenter les EPCI mais ça n'est pas une désignation devant faire l'objet d'une délibération.

**M. Alain Fargeix est candidat pour participer à la CDIDL.**

## ORDURES MENAGERES

### Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays (CAP) d'Issoire au SICTOM des Couzes

Le SICTOM des Couzes a écrit à la ccda afin de lui demander de délibérer pour accepter l'adhésion de la communauté d'agglomération du pays d'Issoire au syndicat. M. le Président fait lecture du courrier.

C'est à la ccda de se prononcer et non à la commune de St-Donat car elle est compétente en terme de déchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le conseil donne son agrément à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire au SICTOM des Couzes, pour l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

## AUTRES DELIBERATIONS

### Approbation d'un avenant relatif aux travaux d'aménagement d'une micro crèche et d'un RAM à St Julien Puy Lavèze

Monsieur le Président présente le devis établi par l'entreprise RAIA Michaël pour la démolition d'un plafond dans le préau pour la réalisation d'un plafond coupe-feu, d'un montant 1080 € HT.

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité accepte cet avenant et autorise Monsieur le Président à le signer.**

### Approbation des tarifs des stages dans le cadre de l'ALSH 2017

Sont présentés les tarifs des stages qui auront lieu en été pour les 8-11 ans et pour les 11-15 ans. Il s'agit de tarifs dégressifs en fonction du quotient familial, ce qui permet de bénéficier du soutien de la CAF et de la MSA

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF STAGE
De 0 à 400	73 €
De 401 à 600	74 €
De 601 à 800	76 €
De 801 à 1100	78 €
+ de 1101	80 €

**Ces tarifs sont approuvés.**

### Mise en place du paiement de la REOM par TIP et prélèvement

M. le Président rappelle que lors de la séance du 24 mars le conseil a approuvé les conventions avec les SICTOM et SMCTOM pour la redevance d'ordures ménagères. Afin de faciliter le paiement par les usagers, il est proposé de mettre en place le paiement par TIP et le prélèvement.

Pour cela des démarches administratives doivent être mises en place et des conventions doivent être signées avec la DGFIP.

**Le conseil approuve ces propositions.**

## QUESTIONS DIVERSES

Madame Gaidier demande si la liste des conseillers communautaires avec l'ensemble de leurs coordonnées pourrait être distribuée. M. le Président répond favorablement.

Il clôture la séance en remerciant le personnel communautaire pour le travail accompli pour la réalisation du budget.

M. Marion invite les membres présents à partager le verre de l'amitié.

*La séance est levée à 16 h.*